

**Compte-rendu Atelier n° 5 : « Territoire et citoyenneté »
(Synthèse des échanges)****Etaient présents :**

Cécile AURIAC, Maire de Trémel et Conseillère Déléguée en charge de l'Animation territoriale LTC ; François BOURIOT, Adjoint au maire de Trélévern et Vice-Président LTC, Sylvain CAMUS, Maire de Ploulec'h ; Michel EVEN, Maire de Prat ; Pierre HOUSSAIS, Maire de Kermaria-Sulard ; Pierre HUONNIC, Maire de Plouguiel et Conseiller Délégué aux événements culturels LTC ; Christian JEFFROY, Maire de Plestin-les-Grèves et Vice-Président LTC ; Frédéric LE MOULLEC, Conseiller Municipal de Pleumeur-Gautier et 1er Vice-Président LTC ;

Assistaient :

Claudie GUEGAN, Directrice Générale Adjointe LTC ; Hervé GAUTHIER, Directeur des Politiques Contractuelles et Territoriales LTC ; Morgane SALAUN, Directrice des Affaires Générales LTC.

Défi n°5 : Territoire et citoyenneté

Une réflexion doit être menée pour trouver un titre avec un verbe d'action pour le défi. Ce titre doit avoir une portée à court, moyen et long terme avec l'objectif de se caler sur la temporalité du SCOT à savoir 2040. Plusieurs terminologies sont proposées : « Faire ensemble », « Comprendre et être compris », « partager », « associer », « impliquer ». De nouvelles formulations seront proposées dans le cadre de la phase rédactionnelle.

A la lecture des contributions apportées lors de la consultation publique, la question des attentes de LTC en la matière est soulevée : faut-il attendre plus de contributions, y a-t-il une volonté politique d'aller en ce sens ? Il est précisé que la consultation a été étendue dans le temps et dans ces cibles, avec l'ajout des membres des commissions du CIAS dans la liste des destinataires.

Les contributions reçues proposent parfois des actions déjà existantes, confirmant ainsi une certaine méconnaissance des interventions de Lannion-Trégor Communauté. Ceci conforte les travaux passés et l'identification d'un enjeu fort en matière de communication. L'intérêt d'une communication via des reportages sur Tébéo, comme cela a pu être fait par le passé, mais aussi via d'autres media, est rappelé dans ce contexte.

Chantier n°1 : Renforcer/Co-construire les relations Communes/Communauté

Concernant le vocable relatif au chantier n°1, « construire » ou « co-construire » peut, sous un angle, être interprété comme s'il n'y avait rien avant. Il est rappelé que l'idée n'est pas de remettre en cause l'existant mais de l'améliorer.

Objectif 1 : Permettre une meilleure appropriation mutuelle de l'Agglomération et de ses Communes

Il est proposé de remplacer le terme « porter à connaissance » des décisions par « améliorer la diffusion » ou « aider à l'appropriation » ou « aider à la vulgarisation ».

La volonté d'améliorer le fonctionnement afin de permettre à tous les élus de se sentir bien au sein du Conseil Communautaire est affirmée.

Le rôle prépondérant des commissions et de la conférence des Maires dans le processus de décision est souligné. Ce sont les lieux identifiés pour la tenue des débats.

Objectif 2 : Créer une dynamique au sein des pôles territoriaux

Parmi ces enjeux, l'animation territoriale semble centrale. Le bureau exécutif échangera en janvier sur des principes évoqués ce jour. Il est rappelé que le format des pôles est propice aux échanges et au travail, plus que le Conseil Communautaire.

Il est proposé de supprimer « pour la faire devenir moins descendante ».

L'idée évoquée lors de précédentes réunions sur la mise en place d'un référent technique en appui du pôle mais non retenue est de nouveau soulevée car cela paraissait pertinent notamment pour aider les élus des communes à trouver les bons interlocuteurs au sein de LTC.

Ainsi les modifications suivantes sont proposées :

Chantier n°1 : Renforcer/Co-construire les relations Communes/Communauté

Enjeux

- Répondre aux obligations de la loi « Engagement et Proximité » : information obligatoire à tous les conseillers communaux, adoption d'un pacte de gouvernance, mise en place d'instances territoriales
- Améliorer la compréhension de l'Agglo (compétences, fonctionnement, décisions) par les conseillers municipaux
- Favoriser la connaissance du territoire et notamment les spécificités géographiques, économiques et sociologiques par l'ensemble des conseillers communautaires
- Favoriser les échanges à différentes échelles
- Faire des pôles territoriaux un lieu force de proposition

Objectif 1 : Permettre une meilleure appropriation mutuelle de l'Agglomération et de ses Communes

- Développer les outils de communication
- Faire découvrir le territoire dans sa globalité avec ses spécificités locales
- Développer le réseau des agents d'accueil pour améliorer la connaissance des actions et du rôle de la Communauté et de ses communes
- Partager le projet de pacte de gouvernance
- ~~Améliorer le porter à connaissances~~ Aider à l'appropriation des prises de décisions

Objectif 2 : Créer une dynamique au sein des pôles territoriaux

- Repenser l'animation territoriale pour ~~la faire devenir moins descendante~~ et qu'elle soit un lieu d'échanges et de propositions
- Créer un réseau de DGS/Secrétaires de Mairie

Chantier n°2 Renforcer l'intégration de l'expertise citoyenne et de la société civile dans les politiques menées par LTC

Il est rappelé que la société fait face à des changements majeurs en matière d'attentes et de pratique concernant l'implication citoyenne dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques publiques, que ce soit au niveau national ou local. La question ne peut être réglée entièrement dans

le cadre temporel proposé pour formaliser un nouveau projet de territoire de LTC. Dans ce contexte, l'exercice proposé est de trouver un bon équilibre dans les formulations, de garder une approche suffisamment générale pour ne rien oublier ou laisser de côté. De nombreux enjeux seront traités dans la durée, notamment au sein de la commission n°8 composée à 40% de membres du Conseil de développement.

Il est également rappelé que ce chantier, de par sa nature transversale, va concerner l'ensemble du nouveau projet de territoire. En fonction des sujets, les modalités de consultation / concertation / participation citoyenne sont plus ou moins cadrées d'un point de vue réglementaire. L'idée est donc que ce chantier permette de veiller à ce que la question de la participation citoyenne soit posée dans chaque domaine, et qu'une réponse soit apportée en fonction des contraintes, des moyens et des possibilités identifiées grâce à un travail de veille aux niveaux interne et externe.

Il est enfin précisé que le nouveau projet de territoire sera bien un projet communautaire, et qu'il reviendra finalement aux élus de LTC de fixer le niveau d'ambition souhaité pour ce chantier, en se nourrissant des résultats des travaux menés lors des différentes étapes d'élaboration et notamment des résultats des ateliers du comité stratégique.

Un échange a lieu sur la question de la représentativité des élus, et du rôle complémentaire que peuvent jouer le Conseil de développement, la société civile dans son ensemble, et les habitants du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques communautaires. Il est convenu que ce rôle est important, qu'il peut apporter une réelle valeur ajoutée, et que ce rôle doit être défini sujet par sujet afin de faire vivre la démocratie locale en tenant compte d'usages et d'outils nouveaux.

La structure du chantier est passée en revue, et les évolutions suivantes proposées :

Enjeux :

- Un déficit de connaissance des habitants vis-à-vis de l'EPCI comme du Conseil de Développement à résorber d'ici 2040
- Le besoin d'un Conseil de développement représentatif du territoire dans sa diversité
- Une relation LTC – Conseil de Développement à réinventer
- Un équilibre à trouver pour le Conseil de développement entre son rôle de représentation de la société civile organisée au sein des instances de l'EPCI, son rôle de prospective pour nourrir la réflexion des élus communautaires par un travail sur des scénarios à long terme, et celui d'interface entre les habitants du territoire et l'EPCI sur certains sujets, en tenant compte de ressources limitées.
- Une articulation à trouver, dans la relation entre l'EPCI et les habitants du territoire, entre ce qui relève du rôle de représentation assuré par les élus communautaires, désignés par les citoyens du territoire, et ce qui appelle un soutien du Conseil de développement.
- Un souhait de travailler en partenariat pour développer et mettre en évidence l'implication de la société civile et les habitants du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de LTC
- Des changements observés au sein de la société :
 - Des attentes fortes en matière de participation citoyenne et d'implication de la société civile dans les politiques publiques
 - Des outils à créer / repenser pour répondre à des usages qui évoluent eux-même
- Un besoin de recenser et documenter l'éventail des pratiques de concertation, consultation et des outils de participation citoyenne dans l'ensemble des politiques et actions menées par LTC, et d'élaborer des modalités de suivi

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'EPCI et du Conseil de développement par la population

- **Objectiver** Etudier le niveau de connaissance de l'EPCI, de ses champs de compétence et d'intervention par les habitants du territoire

- ~~Objectiver~~ **Etudier** le niveau de connaissance du Conseil de développement (rôle / missions / actions) par les habitants du territoire
- Elaborer et mettre en œuvre des actions répondant aux besoins identifiés
- Assurer un suivi de l'impact des actions menées

Objectif 2 : Réinventer le dialogue EPCI – société civile

- Elaborer un plan d'action partenarial pour renforcer l'assise territoriale du Conseil de développement, en articulation avec l'échelle des pôles territoriaux
- Redéfinir de manière partenariale les méthodes de travail de la Commission « Pays du Trégor, prospectives », instance-socle du dialogue EPCI – Conseil de Développement
- Préciser l'articulation des rôles entre EPCI et Conseil de développement, en ce qui concerne la relation aux habitants du territoire
- Réviser la charte de partenariat LTC – Conseil de développement pour refléter les pistes d'amélioration identifiées

Objectif 3 : Créer les conditions d'une meilleure intégration de l'expertise des citoyens et de la société civile dans les politiques menées par LTC

- Assurer une veille (interne/externe) sur les bonnes pratiques en matière de consultation / concertation / participation **de la société civile et des habitants dans 'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques**
- **Identifier et** interroger les modalités de mise en œuvre des politiques et actions de LTC en termes d'implication de la société civile et des habitants du territoire
- **Promouvoir des approches innovantes et/ou expérimentales afin de renforcer l'efficacité et l'acceptabilité des politiques communautaires**
- Assurer un suivi des modalités d'implication de la société civile et des habitants du territoire dans la mise en œuvre des politiques et actions de LTC

En conclusion de l'atelier, il est rappelé que l'objectif est de rester dans la définition des grands axes, de laisser de la place au débat mais que celui-ci aura lieu sur la durée du projet de territoire.

Le début de la phase de rédaction et les dates des prochains ateliers sont mentionnés. Il est proposé de mettre en place des échanges par mail sur la phase de rédaction d'ici le 18 février 2021.